

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 5 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DAE 105 Subvention (14.700 euros) à l'association des commerçants Cinq sur Cinq pour les illuminations de fin d'année 2016 (5e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer à l'association des commerçants Cinq sur Cinq (5e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement, en date du 19 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1re commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 14.700 euros est attribuée à l'association des commerçants Cinq sur Cinq située 23, rue Frédéric Sauton (5e) (18989 - 2016-07669) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2016. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 57.138 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 14.700 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris chapitre 65, fonction 94, nature 6574, ligne VF55004, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO